

COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : Intercommunale Gabrielle Passelecq
Forme juridique : Société coopérative
Adresse : Chemin du Chêne aux Haies N° : 24 Boîte :
Code postal : 7000 Commune : Mons
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Hainaut, division Mons
Adresse Internet :
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0440.868.364

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

28-07-2025

Ce dépôt concerne :

- ☒ les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 26-06-2026
- ☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2025

au

31-12-2025

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2024

au

31-12-2024

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-app 6.2.1, C-app 6.2.2, C-app 6.2.4, C-app 6.2.5, C-app 6.4.1, C-app 6.5.1, C-app 6.5.2, C-app 6.7.2, C-app 6.17, C-app 6.18.1, C-app 6.18.2, C-app 8, C-app 9, C-app 12, C-app 13, C-app 14, C-app 15

Ce document imprimé n'est pas destiné à être déposé auprès de la Banque nationale de Belgique.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Muratore Angela
Rue de la Chaux de Fonds 26
7080 Frameries
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

Jura Anne-Sophie
rue de l'Espagne 29
7000 Mons
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

Malou Arnaud
Rue du Chêne 71
7080 Frameries
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

Hanuisse Audeline
Rue d'Ostenne 39
7012 Jemappes
BELGIQUE
Début de mandat : 2024-04-18

Fin de mandat : 2025-06-26

Administrateur

Nalletamby Corentin
Clos Fernand Debrouck 6 4
7000 Mons
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

Ducci Danièle
Avenue de la Liberté 51
7340 Colfontaine
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-10-16

Fin de mandat :

Administrateur

Gosselin Dorothée
rue Robert Lestrade 29
7332 Sirault
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

Ghilain Eric
Avenue Lemiez 47
7022 Hyon
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-04-12

Fin de mandat : 2025-01-16

Administrateur

Riccobene Fabio
Avenue du Champ de Bataille 641
7012 Jemappes
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-09-20

Fin de mandat : 2025-01-16

Administrateur

Dufrane Florent

Square Europe 1
7022 Hyon
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-26

Fin de mandat : Vice-président du Conseil d'Administration

Palermo Gianni

rue de l'Abbaye 50
7330 Saint-Ghislain
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-26

Fin de mandat : Administrateur

Munafo Giovanni

Rue François André 289
7390 Quaregnon
BELGIQUE
Début de mandat : 2024-12-19

Fin de mandat : 2025-06-26 Administrateur

Scinta Giuseppe

Rue Garcia Lorca 121
7340 Colfontaine
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-26

Fin de mandat : 2025-10-16 Administrateur

Dupont Jean-Marc

rue de Colfontaine 200
7080 Frameries
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-12-18

Fin de mandat : Administrateur

Hougardy Jean-Michel

Rue de Fauquez 28
1460 Ittre
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-12-22

Fin de mandat : 2025-06-26 Administrateur

Deplus Jean-Paul

Rue des Casemates 14
7000 Mons
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-26

Fin de mandat : Administrateur

Lepine Jean-Pierre

Place Nicolas Jenart 19
7390 Quaregnon
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-26

Fin de mandat : Administrateur

Maleka Jethro

Square de la Résistance 32
7033 Cuesmes
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-01-16

Fin de mandat : 2025-06-26 Administrateur

Pourbaix Laurence

Chaussée de Beaumont 180
7032 Spiennes
BELGIQUE
Début de mandat : 2024-12-19

Fin de mandat : 2025-06-26 Administrateur

Dieu Marie-Claire

Tue d'Hyon 9
7022 Hyon
BELGIQUE
Début de mandat : 2024-09-12

Fin de mandat : 2025-01-16 Administrateur

Lebrun Michaël

Rue de la Vieille Fontaine 44
7020 Nimy (Mons)
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-26

Fin de mandat : Administrateur

Ouali Mélanie

Rue de la Drève 89
7011 Ghlin
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-26

Fin de mandat : Administrateur

Vandenberghe Natacha

rue de la Croix Rouge 23
7000 Mons
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-26

Fin de mandat : Administrateur

Taulet Nathalie

rue Olivier Lhoir 103
7333 Tertre
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-01-16

Fin de mandat : 2025-06-26 Administrateur

Lafosse Pascal

Rue des Trois Coulons 2
7033 Cuesmes
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-09-20

Fin de mandat : 2025-06-26 Administrateur

Cantigneau Patty

Rue Louis Caty 53
7331 Baudour
BELGIQUE
Début de mandat : 2024-04-18

Fin de mandat : 2025-01-16 Administrateur

Dubois Philippe

Rue Grande 1
4260 Braives
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-26

Fin de mandat : Administrateur

Oswald Pierre

Rue du Mail 109
1050 Ixelles
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-26

Fin de mandat : Administrateur

Libert Sabine

chemin de la Procession 215
7000 Mons
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-26

Fin de mandat : Administrateur

Kayembe Samy

Rue Devaux 29
7011 Ghlin
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-26

Fin de mandat : Président du Conseil d'Administration

Boterdael Sophie

Rue Haute 32
7040 Aulnois
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-26

Fin de mandat : Administrateur

Olivier Stéphane

Taille Cuvelier 21
7000 Mons
BELGIQUE
Début de mandat : 2018-07-01

Fin de mandat :

Délégué à la gestion journalière

Hotton Stéphanie

Chemin du Prince 24
7050 Jurbise
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-26

Fin de mandat :

Administrateur

Crepin Vincent

Rue des Chartriers 6
7000 Mons
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-26

Administrateur

3R, Leboutte & Co (B00313)

0460983491
Boulevard Emile de Laveleye 203
4020 Liège-4020
BELGIQUE
Début de mandat : 2024-11-28

Fin de mandat : 2027-06-30

Réviseur d'entreprises

Représenté directement ou indirectement par :

Reuchamps Helène (A02302)

Boulevard Emile de Laveleye 203
4020 Liège-4020
BELGIQUE

Raty Stéphan (A02574)

Boulevard Emile de Laveleye 203
4020 Liège-4020
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20	<u>42.762</u>	<u>54.731</u>
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>82.097.431</u>	<u>75.749.264</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	115.849	126.528
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	81.977.328	75.618.482
Terrains et constructions		22	48.613.286	43.429.323
Installations, machines et outillage		23	608.814	739.181
Mobilier et matériel roulant		24	3.115.490	2.177.889
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	26.332.736	27.485.040
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	3.307.002	1.787.049
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	4.254	4.254
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	4	4
Participations		282	4	4
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	4.250	4.250
Actions et parts		284	500	500
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	3.750	3.750

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	57.080.367	63.028.147
Créances à plus d'un an		29	15.522.841	16.513.688
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	15.522.841	16.513.688
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	100.706	102.615
Stocks		30/36	100.706	102.615
Approvisionnements		30/31	100.706	102.615
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	21.935.693	28.261.421
Créances commerciales		40	11.626.279	12.397.957
Autres créances		41	10.309.414	15.863.464
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	4.500.000	
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	4.500.000	
Valeurs disponibles		54/58	13.588.800	17.039.559
Comptes de régularisation	6.6	490/1	1.432.327	1.110.864
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	139.220.560	138.832.142

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>61.314.893</u>	<u>56.648.917</u>
Apport	6.7.1	10/11	20.017.236	20.014.757
Disponible		110		
Indisponible		111	20.017.236	20.014.757
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	2.415.153	2.415.153
Réserves indisponibles		130/1	2.415.153	2.415.153
Réserves statutairement indisponibles		1311	656.764	656.764
Acquisitions d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319	1.758.389	1.758.389
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	30.732.956	27.467.473
Subsides en capital		15	8.149.548	6.751.534
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>1.351.771</u>	<u>1.315.505</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	1.351.771	1.315.505
Pensions et obligations similaires		160	1.351.771	1.315.505
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES			17/49	<u>76.553.896</u>	<u>80.867.720</u>
Dettes à plus d'un an		6.9	17	48.564.010	43.671.270
Dettes financières			170/4	48.208.703	43.295.389
Emprunts subordonnés			170		
Emprunts obligataires non subordonnés			171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées			172		
Etablissements de crédit			173	26.719.582	20.128.817
Autres emprunts			174	21.489.121	23.166.572
Dettes commerciales			175		
Fournisseurs			1750		
Effets à payer			1751		
Acomptes sur commandes			176		
Autres dettes			178/9	355.307	375.881
Dettes à un an au plus		6.9	42/48	27.773.917	36.959.273
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année			42	3.410.035	2.834.861
Dettes financières			43		
Etablissements de crédit			430/8		
Autres emprunts			439		
Dettes commerciales			44	8.900.013	9.223.273
Fournisseurs			440/4	8.900.013	9.223.273
Effets à payer			441		
Acomptes sur commandes			46	80	107
Dettes fiscales, salariales et sociales		6.9	45	11.961.219	12.527.600
Impôts			450/3	2.285.211	2.271.385
Rémunérations et charges sociales			454/9	9.676.008	10.256.215
Autres dettes			47/48	3.502.570	12.373.432
Comptes de régularisation		6.9	492/3	215.969	237.177
TOTAL DU PASSIF			10/49	139.220.560	138.832.142

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	143.416.054	138.442.783
Chiffre d'affaires	6.10	70	77.724.985	75.379.321
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	63.908.214	61.667.068
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	1.782.855	1.396.394
Coût des ventes et des prestations		60/66A	139.925.366	135.966.553
Approvisionnements et marchandises		60	4.153.360	4.089.925
Achats		600/8	4.151.451	4.076.042
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609	1.909	13.883
Services et biens divers		61	17.219.697	16.434.860
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	111.472.689	107.223.187
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	4.056.792	4.105.172
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4	40.902	-97.142
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	36.266	102.138
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	2.846.460	3.081.593
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	99.200	1.026.820
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	3.490.688	2.476.230

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	736.256	721.973
Produits financiers récurrents		75	736.256	721.973
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	123.917	69.689
Autres produits financiers	6.11	752/9	612.339	652.284
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	961.461	811.431
Charges financières récurrentes	6.11	65	961.461	811.431
Charges des dettes		650	788.020	670.469
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	173.441	140.962
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	3.265.483	2.386.772
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13	67/77	
Impôts		670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	3.265.483	2.386.772
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	3.265.483	2.386.772

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	30.732.956	27.467.473
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	3.265.483	2.386.772
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	27.467.473	25.080.701
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	30.732.956	27.467.473
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	XXXXXXXXXX	54.731
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002		
Amortissements	8003	11.969	
Autres	(+) / (-) 8004		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	42.762	
Dont			
Frais de constitution, d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2		
Frais de restructuration	204		

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8052P	XXXXXXXXXX	513.902
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8022	34.345	
Cessions et désaffectations		8032		
Transferts d'une rubrique à une autre		(+)/(-) 8042	4.799	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8052	553.046	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8122P	XXXXXXXXXX	387.374
Mutations de l'exercice				
Actés		8072	49.823	
Repris		8082		
Acquis de tiers		8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8102		
Transférés d'une rubrique à une autre		(+)/(-) 8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8122	437.197	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		211	115.849	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191P	XXXXXXXXXX	105.729.077
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8161	594.318	
Cessions et désaffectations		8171	99.519	
Transferts d'une rubrique à une autre		(+)/(-) 8181	7.114.868	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191	113.338.744	
Plus-values au terme de l'exercice		8251P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8211		
Acquises de tiers		8221		
Annulées		8231		
Transférées d'une rubrique à une autre		(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice		8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321P	XXXXXXXXXX	62.299.754
Mutations de l'exercice				
Actés		8271	2.425.704	
Repris		8281		
Acquis de tiers		8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8301		
Transférés d'une rubrique à une autre		(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321	64.725.458	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22)	48.613.286	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	XXXXXXXXXX	5.504.144
8162	141.853	
8172		
(+)/(-) 8182		
8192	5.645.997	
8252P	XXXXXXXXXX	
8212		
8222		
8232		
(+)/(-) 8242		
8252		
8322P	XXXXXXXXXX	4.764.963
8272	272.220	
8282		
8292		
8302		
(+)/(-) 8312		
8322	5.037.183	
(23)	608.814	

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	XXXXXXXXXX	17.738.028
8163	1.325.062	
8173		
(+)/(-) 8183	1.590	
8193	19.064.680	
8253P	XXXXXXXXXX	
8213		
8223		
8233		
(+)/(-) 8243		
8253		
8323P	XXXXXXXXXX	15.560.139
8273	389.051	
8283		
8293		
8303		
(+)/(-) 8313		
8323	15.949.190	
(24)	3.115.490	

LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

- Terrains et constructions
- Installations, machines et outillage
- Mobilier et matériel roulant

Codes	Exercice	Exercice précédent
8194P	XXXXXXXXXX	0
8164		
8174		
(+)/(-) 8184		
8194	0	
8254P	XXXXXXXXXX	
8214		
8224		
8234		
(+)/(-) 8244		
8254		
8324P	XXXXXXXXXX	0
8274		
8284		
8294		
8304		
(+)/(-) 8314		
8324	0	
(25)		
250		
251		
252		

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	30.538.933
8165		
8175	244.279	
(+)/(-) 8185		
8195	30.294.654	
8255P	XXXXXXXXXX	
8215		
8225		
8235		
(+)/(-) 8245		
8255		
8325P	XXXXXXXXXX	3.053.893
8275	908.025	
8285		
8295		
8305		
(+)/(-) 8315		
8325	3.961.918	
(26)	26.332.736	

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXX	1.787.049
8166	8.641.211	
8176		
(+)/(-) 8186	-7.121.258	
8196	3.307.002	
8256P	XXXXXXXXXX	
8216		
8226		
8236		
(+)/(-) 8246		
8256		
8326P	XXXXXXXXXX	
8276		
8286		
8296		
8306		
(+)/(-) 8316		
8326		
(27)	3.307.002	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	XXXXXXXXXX	4
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	4	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	4	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change	(+)/(-) 8622		
Autres	(+)/(-) 8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions
- Cessions et retraits
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Reprises
- Acquises de tiers
- Annulées à la suite de cessions et retraits
- Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

- Additions
- Remboursements
- Réductions de valeur actées
- Réductions de valeur reprises
- Différences de change
- Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	500
8363		
8373		
(+)/(-) 8383		
8393	500	
8453P	XXXXXXXXXX	
8413		
8423		
8433		
(+)/(-) 8443		
8453		
8523P	XXXXXXXXXX	
8473		
8483		
8493		
8503		
(+)/(-) 8513		
8523		
8553P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8543		
8553		
(284)	500	
285/8P	XXXXXXXXXX	3.750
8583		
8593		
8603		
8613		
(+)/(-) 8623		
(+)/(-) 8633		
(285/8)	3.750	
8653		

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
 - d'un mois au plus
 - de plus d'un mois à un an au plus
 - de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53	4.500.000	
8686		
8687	4.500.000	
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

- 490 Charges à reporter
- 491 Produits acquis

Exercice
910.745
521.581

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNNARIAT

ETAT DE L'APPORT

Apport

- Disponible au terme de l'exercice
- Disponible au terme de l'exercice
- Indisponible au terme de l'exercice
- Indisponible au terme de l'exercice

Capitaux propres apportés par les actionnaires

- En espèces
- dont montant non libéré
- En nature
- dont montant non libéré

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P	XXXXXXXXXX	
(110)		
111P	XXXXXXXXXX	20.014.757
(111)	20.017.236	
8790	2.479	
87901	2.479	
8791		
87911		

Modifications au cours de l'exercice

- Actions nominatives
- Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702	XXXXXXXXXX	832.980
8703	XXXXXXXXXX	

Actions propres

- Détenues par la société elle-même
- Nombre d'actions correspondantes
- Détenues par ses filiales
- Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

- Suite à l'exercice de droits de conversion
- Montant des emprunts convertibles en cours
- Montant de l'apport
- Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
- Suite à l'exercice de droits de souscription
- Nombre de droits de souscription en circulation
- Montant de l'apport
- Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	

Parts

- Répartition
- Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées
- Ventilation par actionnaire
- Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Exercice
1.146.771
205.000

Provision heures supplémentaires
Provision litiges RH

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

Codes	Exercice
8801	3.410.035
8811	
8821	
8831	
8841	1.959.579
8851	1.450.456
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	3.410.035
8802	13.222.930
8812	
8822	
8832	
8842	7.393.352
8852	5.829.578
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	13.222.930
8803	34.985.773
8813	
8823	
8833	
8843	19.326.230
8853	15.659.543
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	355.307
8913	35.341.080

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

- Dettes financières
 - Emprunts subordonnés
 - Emprunts obligataires non subordonnés
 - Dettes de location-financement et dettes assimilées
 - Etablissements de crédit
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
 - Fournisseurs
 - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

- Dettes financières
 - Emprunts subordonnés
 - Emprunts obligataires non subordonnés
 - Dettes de location-financement et dettes assimilées
 - Etablissements de crédit
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
 - Fournisseurs
 - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
 - Impôts
 - Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	25.656.709
8931	
8941	
8951	
8961	25.656.709
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	25.656.709
8922	6.125.124
8932	
8942	
8952	
8962	6.125.124
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	6.125.124

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	2.285.211
9073	
450	
9076	9.676.008
9077	

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

- Frais d'hébergement
- Intérêts 2025 payés en 2026
- Remboursement sinistres
- Frais et intérêts bancaires
- Subsides à reporter
- Autres

Exercice
87.124
81.721
32.572
6.354
7.007
1.190

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité

Budget des moyens financiers

Frais d'hébergement

Subsides liés à l'activité

Honoraires

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
	48.193.422	46.708.329
	17.007.102	16.792.184
	5.967.176	5.542.233
	6.557.285	6.336.575
740		
9086	1.842	1.632
9087	1.297	1.285
9088	2.080.933	2.060.851
620	81.612.073	78.632.917
621	27.053.214	26.010.050
622	693.313	676.133
623	2.114.089	1.904.087
624		

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées 9110

Reprises 9111

Sur créances commerciales

Actées 9112 184.068 213.811

Reprises 9113 143.166 310.953

Provisions pour risques et charges

Constitutions 9115 263.065 194.669

Utilisations et reprises 9116 226.799 92.531

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation 640 75.128 78.376

Autres 641/8 2.771.332 3.003.217

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société

Nombre total à la date de clôture 9096

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein 9097 11 6

Nombre d'heures effectivement prestées 9098 18.074 11.943

Frais pour la société 617 1.114.387 507.028

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats
Subsides en capital
Subsides en intérêts
Ventilation des autres produits financiers
Différences de change réalisées
Autres

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées
Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations
Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées
Ecarts de conversion de devises

Autres

Autres charges financières

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	611.437	651.900
9126		
754		
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654		
655		
	173.441	140.942

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

PRODUITS NON RÉCURRENTS

Produits d'exploitation non récurrents

Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles

Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents

Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles

Autres produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières

Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents

Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières

Autres produits financiers non récurrents

CHARGES NON RÉCURRENTES

Charges d'exploitation non récurrentes

Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles

Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)

Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles

Autres charges d'exploitation non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration

Charges financières non récurrentes

Réductions de valeur sur immobilisations financières

Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)

Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières

Autres charges financières non récurrentes

Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration

Codes	Exercice	Exercice précédent
76	<u>1.782.855</u>	<u>1.396.394</u>
(76A)	1.782.855	1.396.394
760		
7620		
7630	343.916	
764/8	1.438.939	1.396.394
(76B)		
761		
7621		
7631		
769		
66	<u>99.200</u>	<u>1.026.820</u>
(66A)	99.200	1.026.820
660		
(+)/(-) 6620		
6630		
664/7	99.200	1.026.820
(-) 6690		
(66B)		
661		
(+)/(-) 6621		
6631		
668		
(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

- Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - Autres latences actives
- Latences passives
 - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A la société (déductibles)
- Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	3.932	44.770
9146	1.625.429	442.656
9147	14.179.112	13.830.927
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ
POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

- Effets de commerce en circulation endossés par la société
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour
sûreté de dettes et engagements de la société

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
 - Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat
- Gages sur fonds de commerce
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement
 - Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat
- Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs
 - La valeur comptable des actifs grevés
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs
 - Le montant des actifs en cause
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Privilège du vendeur
 - La valeur comptable du bien vendu
 - Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	1.927.620
91621	
91631	17.895.678
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercise
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)**Marchandises vendues (à livrer)****Devises achetées (à recevoir)****Devises vendues (à livrer)**

Codes	Exercise
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice
210.000

Autre garantie réelle

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC
LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)		
Participations	(280)		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an
- A un an au plus

Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

- Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées
- Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an
- A un an au plus

Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	4	4
9262	4	4
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	92.286
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9505	24.592
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

RÈGLES D'ÉVALUATION

FRAIS D'ETABLISSEMENT, IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

1. Les frais d'établissement et le coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, sont pris en charge par amortissement par application des taux annuels suivants :

Frais d'établissement

- Frais de constitution et d'apports	33%
- Autres frais d'établissement	33%
- Intérêts intercalaires	10%
- Frais de restructuration	33%

Immobilisations incorporelles

- Immobilisations incorporelles	33%
---------------------------------	-----

Constructions

- Constructions	3%
- Autres droits réels sur des immeubles	3%
- Grosses réparations et gros entretiens	10%
- Agencement des immeubles	3%
- Matériel d'équipement médical	20%
- Matériel d'équipement non médical et mobilier	10%
- Matériel roulant	20%
- Matériel et mobilier informatique	20%

Lorsque le taux d'amortissement est de 33% ou de 3% par an, il est porté la première année respectivement à 34% et à 4%.

Par exception, pour les constructions de type modulaire préfabriqué, le taux d'amortissement est de 10 % par an.

Par exception, la valeur des travaux de rénovation d'immeuble faisant partie des actifs transférés lors de l'opération de cession à titre gratuit d'universalité entre l'ASBL Centre Régional de Mons-Borinage et le Centre hospitalier universitaire et psychiatrique de Mons-Borinage, continue à être amortie au taux de 2,17 % qui était appliqué avant la cession.

2. Les constructions qui, lors de leur acquisition sont, en raison de leurs caractéristiques techniques destinées à avoir une durée d'utilisation probable inférieure à celle correspondant aux taux visés sub.1, sont amorties sur leur durée d'utilisation probable.
3. Lorsque la durée d'un droit d'usufruit, de superficie ou d'emphytéose est inférieure à celle correspondant aux taux visés sub.1, leur valeur d'acquisition est amortie sur la durée de ce droit.
4. L'amortissement prend cours le 1er janvier de l'année qui suit l'année au cours de laquelle l'installation ou l'équipement a été mis en état d'exploitation effective.
5. Les immobilisations détenues en location financement et droits similaires sont amortis selon les règles prévues aux n°1 à 4.
6. Les immobilisations corporelles en cours et les acomptes versés ne font pas l'objet d'amortissements.
7. Si des subsides d'investissements ou des avances du Ministère de la Santé Publique, autres que les avances récupérables octroyées en application de l'A.R. du 1er juin 1976, ont été allouées dans le cadre du financement des frais d'établissement ou des immobilisations corporelles, ils font l'objet d'une réduction échelonnée, par imputation au compte "autres produits financiers" au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux frais d'établissement ou aux immobilisations corporelles pour l'acquisition desquelles ils ont été obtenus, et le cas échéant, à concurrence du solde, en cas de réalisation ou de mise hors service des immobilisations.
8. Les primes de fermeture relatives aux biens immobiliers font l'objet de réductions échelonnées au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour lesquelles la prime a été obtenue. Quant à celles relatives aux frais de fonctionnement, elles sont transférées au compte de résultats sur base d'un plan échelonné.

STOCKS

Les stocks sont valorisés à leur prix d'acquisition, au prix moyen pondéré ou au prix du marché si celui-ci est inférieur. Des réductions de valeur sont pratiquées sur les stocks obsolètes ou inutilisables.

CREANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Le Conseil d'Administration décide du montant des réductions de valeur compte tenu d'une analyse individualisée des créances douteuses

Une réduction de valeurs est comptabilisée de telle sorte que le compte 409 Réductions de valeurs actées sur créances permette de couvrir les pertes potentielles sur créances patients et organismes dans les hypothèses suivantes :

Créances sur patients

En considérant les paiements reçus jusqu'au 31 janvier de l'année X + 1 :

- Créances non échues (facturation de décembre de l'année X) : pas de perte attendue ;
- Créances relatives à la facturation de janvier à novembre de l'année x : perte attendue de 25 % de la valeur nominale ;
- Créances relatives à la facturation de l'année x-1 : perte attendue de 50 % de la valeur nominale ;
- Créances relatives à la facturation de l'année x-2 : perte attendue de 75 % de la valeur nominale ;
- Créances antérieures à la facturation de l'année x-2 : perte attendue de 100 % de la valeur nominale.

Créances sur organismes assureurs :

En considérant les paiements reçus jusqu'au 31 janvier de l'année X + 1 :

- Couverture à 100 % des créances relatives aux facturations des années X-2 et plus.

La prévision du rattrapage de l'exercice en cours est établie sur base des règles ministérielles connues au moment du calcul. Cette estimation se fait de manière prudente compte tenu des incertitudes liées aux modalités de révision des sous-parties concernées.

Le montant définitif du rattrapage positif ou négatif est enregistré sur base des révisions communiquées par le Ministre de la Santé Publique.

DETTES

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les emprunts subsidiés par la Région wallonne (dits « emprunts CRAC ») sont comptabilisés par écriture miroir au sein des comptes annuels (17/29 et 41/42), les charges financières relatives à ces emprunts étant compensées par un remboursement des intérêts opéré par le CRAC.

PROVISION POUR PECULES DE VACANCES

Pour les agents statutaires comme pour les agents contractuels, la provision pour pécules de vacances de l'année X, est égale au montant du pécule de vacances servi l'année X-1 aux agents en activité au 31 décembre de l'exercice X-1, majoré d'un pourcentage tenant compte des augmentations barémiques et de l'indexation.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Commentaire relatif aux pensions des agents statutaires

Les agents statutaires nommés dans une administration provinciale ou locale (APL) ont droit à une pension de retraite mensuelle à charge de leur dernier employeur du secteur public. Leurs ayants droit (conjoint survivant ou divorcé et orphelins) ont droit, le cas échéant, à une pension de survie mensuelle.

La loi du 24 octobre 2011 assurant un financement pérenne des pensions des membres du personnel nommé à titre définitif des APL a mis en place un système de répartition du financement reposant sur la responsabilisation des débiteurs de pensions publiques. Dans ce cadre, la loi prévoit le versement de cotisations complémentaires de pensions au titre de responsabilisation individuelle dans le cas où la charge de pension de l'APL est supérieure au produit de la cotisation de base. La cotisation, dite de responsabilisation, est calculée comme un pourcentage de la partie de la charge de pension qui dépasse la cotisation de base. Le taux de base et le coefficient de responsabilisation sont fixés de manière telle que la somme des cotisations de toutes les administrations soit égale à la somme de toutes les charges de pensions.

L'ONSS applique un taux de cotisation de responsabilisation réduit grâce à l'application de mécanisme correcteur. À partir du 1er janvier 2019, les APL qui ont instauré pour leur personnel contractuel un deuxième pilier remplissant les conditions reprises dans la loi du 30 mars 2018, peuvent déduire une partie des coûts de ce régime de pension complémentaire de la cotisation de responsabilisation.

Une charge complémentaire (malus) est également répartie entre les APL qui n'ont pas mis en place un second pilier.

Un financement permettant de couvrir partiellement cette charge est également accordé aux institutions hospitalières via le budget des moyens financiers (BMF) ; pour les activités non hospitalières, aucun financement spécifique n'existe.

Les cotisations de responsabilisation dues dans ce cadre sont assimilées à des cotisations sociales. À l'heure actuelle, le taux de responsabilisation s'élève au taux maximum de 100 %, et aucun élément connu à ce jour ne donne à penser que ce taux diminuera dans les prochaines années.

Les cotisations de base calculées au taux de 45 % en 2025 (taux inchangé en 2026, mais susceptible d'évoluer à la hausse à plus long terme), payées pour les agents statutaires actifs, et la cotisation de responsabilisation 2024 notifiée en 2025, ont été entièrement prises en charge par l'Intercommunale sur l'exercice. L'Intercommunale a dès lors respecté tous ses engagements à la clôture de l'exercice 2025.

Aucun second pilier de pensions n'a été mis en place par l'Intercommunale pour ses agents contractuels.

L'Intercommunale dispose d'un fonds de pensions historique (assurance cotisations gérée par Ethias).

Cette assurance prend directement en charge les éventuelles cotisations de responsabilisation de l'Intercommunale (pour l'exercice 2024, la cotisation de responsabilisation, à prendre en charge par le fonds de pensions en 2025, s'est élevée à 0,00 €).

Elle supporte également le différentiel entre le taux de cotisations de base fixé par l'onss et le taux d'alimentation fixé par l'Intercommunale à 41 % ; en 2025, l'assurance cotisations a donc pris en charge $(45 - 41) = 4\%$ des cotisations de pensions de base, soit un montant de 959.864,57 €.

Selon la dernière simulation réalisée par Ethias de l'évolution des réserves de l'assurance pension, ces réserves, s'élevant à 18.748.306,71 € au 31/12/2025, devraient être épuisées à l'horizon 2032.

À ce moment, les cotisations de base et de responsabilisation seront entièrement à charge du résultat de l'Intercommunale et devront être acquittées par sa trésorerie.

Cette prévision devra toutefois être actualisée lorsque les modifications légales en matière de pensions annoncées par le Gouvernement fédéral seront connues avec précision.

L'Intercommunale est confiante dans le respect de ses engagements jusqu'en 2032 ; par contre, pour la suite, elle estime qu'une solution pérenne devra nécessairement être trouvée avec le soutien des Associés, de la Région wallonne et de l'Etat fédéral.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2025

1. Les comptes annuels consolidés

L'exercice 2025 se clôture par un bénéfice consolidé de 3.265.482,77 € :

- Résultat bénéficiaire de 2.242.708,98 € pour le secteur A qui ne subsiste plus qu'en sa qualité d'employeur du personnel mis à disposition de CHU HELORA et du Logipôle ;
- Résultat bénéficiaire de 4.259.111,04 € pour le secteur B des activités de santé mentale ;
- Résultat déficitaire de 3.236.337,25 € pour le secteur C des activités non hospitalières ;
- Résultat égal à 0,00 € pour le secteur D des activités patrimoniales.

1.1) Bilan consolidé

Le total du bilan s'élève à 139.220.560,29 €.

Le total des actifs immobilisés s'élève à 82.140.192,79 € contre 75.803.995,70 € pour l'exercice 2024.

Le volume des actifs circulants passe de 63.028.146,54 € à 57.080.367,50 €.

Les capitaux propres augmentent de 56.648.916,10 € à 61.314.892,00 €, en raison essentiellement de la variation du résultat reporté (+3.265.482,77 €) et de la progression des subsides d'investissements (+ 1.398.014,13 €).

Le volume des dettes à long terme vis-à-vis des établissements de crédit augmente de 20.128.816,61 € à 26.719.581,74 €, en raison de la souscription de nouveaux emprunts contractés pour financer les investissements, en particulier ceux à caractère immobilier.

1.2) Compte de résultats consolidé

Le compte de résultats consolidé 2025 se synthétise comme suit :

- Résultat d'exploitation : + 1.807.031,28 € :
- Résultat courant : + 1.581.827,05 €
- Résultat de l'exercice (produits et charges exceptionnels inclus) : + 3.265.482,77 €.

1.3) Comptes de résultats par secteur

1.3.1) Secteur A – personnel mis à disposition

Le secteur A ne subsiste plus qu'en qualité d'employeur du personnel mis à disposition d'HELORA et, dans une moindre mesure, du Logipôle.

La prise en considération des différents flux financiers (rémunérations, interventions du budget des moyens financiers en matière de charges de pensions et de congés de maladie de longue durée, mesures fédérales et régionales en soutien à la statutarisation, intervention de l'assurance cotisations,...), permet de présenter un résultat courant bénéficiaire à hauteur de + 1.581.816,77 €, le résultat de l'exercice s'établissant à + 2.242.708,98 €.

1.3.2) Secteur B - activités de santé mentale

Les principaux postes du compte de résultats évoluent comme suit :

- Le BMF du CHP Chêne aux haies comporte peu de modifications structurelles notables ; on notera cependant que le quota de journées à respecter pour obtenir la liquidation complète de la partie variable n'a pas été atteint, en raison d'une baisse d'activité imputable essentiellement à la fermeture temporaire d'un pavillon de 30 lits A ;
- L'activité de la maison de soins psychiatriques a encore progressé, le taux d'occupation augmentant chaque année : 2022 ; 88,8 % ; 2023 : 96,3 % ; 2024 : 96,6 % ; 2025 : 98,0%.
- Au niveau du prix d'hébergement, il faut signaler l'introduction dans le prix au 1/7/2025 des m² relatifs à la construction du nouveau bâtiment Kâli dévolu à la pédopsychiatrie, les postes relatifs à l'entretien périodique des bâtiments ayant par ailleurs continué leur (lente) progression, conformément au mode de calcul déterminé par les dispositions légales y relatives.

Ces deux éléments expliquent la progression des recettes liées au prix d'hébergement, qui est passé de 1.404.965,50 € en 2024 à 1.564.738,93 € en 2025.

Cette progression a toutefois été freinée par la sous-activité observée en 2025 ; en effet, le prix d'hébergement étant porté en compte pour chaque journée facturée, la fermeture temporaire des 30 lits a dès lors comprimé les recettes liées à ce poste.

- Les honoraires médicaux augmentent légèrement, passant de 4.322.892,12 € à 4.354.019,53 €, la perte d'honoraires hospitaliers ayant été compensée par une progression des honoraires de consultations.
- En charges, le coût des approvisionnements et fournitures reste relativement stable, et n'appelle aucun commentaire particulier. Il en va de même pour le coût des services extérieurs.
- La masse salariale connaît, entre 2024 et 2025, une croissance de 5.63 %, portée notamment par les indexations survenues en juin 2024 et mars 2025 ; l'effectif a toutefois été relativement bien maîtrisé, puisqu'inférieur de 1.97 ETP par rapport au budget.

Compte tenu de tous ces éléments, le résultat courant du secteur B, pour l'année 2025, s'établit à + 3.311.115,20 €, et le résultat de l'exercice à + 4.259.111,04 €.

1.3.3) Secteur C – activités non hospitalières

L'analyse du résultat du secteur C appelle un premier constat : les effectifs du secteur C sont en légère augmentation : 358,19 ETP en 2025, contre 353,81 ETP en 2024.

Au niveau du Pôle Enfance, on notera une spectaculaire réduction du déficit (531.452,53 € entre 2024 et 2025), mais ce constat doit être fortement nuancé :

- Le résultat de l'année 2024 était grevé par une charge exceptionnelle de 212.747,72 € liée à l'amortissement exceptionnel des frais d'études relatifs aux projets de construction des crèches de Ghlin et du Pôle scolaire.
- Les crèches bénéficient d'un nouveau financement ONE, destiné à compenser les congés attribués aux agents en fin de carrière ; ce financement a été obtenu pour la première fois en 2025, mais avec possibilité de récupérer rétroactivement le subside de l'année 2024 ; cela signifie donc que dans le résultat 2025 du secteur de la petite enfance, on trouve à la fois la recette 2025 (70.149,74€) et la recette 2024 (57.474,04€). Naturellement, dès 2026, il n'y aura plus qu'une seule dotation dans les comptes de chaque exercice.
- Une prime de 200 € par place a été attribuée en 2025 au titre de « mesure exceptionnelle de soutien », soit au total 56.200 €. Cette mesure ne sera pas reconduite.

- La régularisation des financements APE des années 2023 et 2024 a conduit à enregistrer un produit exceptionnel de 161.544,63 €, dont un peu plus de la moitié est imputable aux crèches.

Au niveau du Pôle Personne Agée, si la situation financière de la MRS de Bouzanton (70 lits) peut être considérée comme relativement stable, celle de la MRS du Bois d'Havré (221 lits) a été impactée négativement par divers facteurs, dont un appauvrissement du case mix ayant entraîné une diminution du forfait.

Les dépenses d'intérim ont aussi augmenté considérablement, passant de 212.686,35 € en 2024 à 524.722,27 € en 2025, malgré une progression de 2.78 ETP payroll sur la même période.

Le résultat de ce pôle est en recul de 661.567,06 € par rapport à 2024.

Le Pôle Maintien à domicile voit son résultat s'améliorer (+ 191.118,10 €), porté par les subsides du projet « assistance digitale à domicile » au sein du service Télé-Assistance.

Compte tenu de tous ces éléments, le résultat courant du secteur C, pour l'année 2025, s'établit à - 3.311.104,92 €, et le résultat de l'exercice à -3.236.337,25 €.

1.3.4) Secteur D – opérations patrimoniales

Les frais exposés en 2025 ont fait l'objet d'une prise en charge intégrale par Helora en vertu des conventions conclues entre les deux institutions, de sorte que le résultat est égal à zéro.

2. Événements majeurs survenus après la clôture

Néant.

3. Risques et incertitudes

3.1) Evolution de la problématique du financement des pensions statutaires

Les agents statutaires nommés dans une administration provinciale ou locale (APL) ont droit à une pension de retraite mensuelle à charge de leur dernier employeur du secteur public. Leurs ayants droit (conjoint survivant ou divorcé et orphelins) ont droit, le cas échéant, à une pension de survie mensuelle.

La loi du 24 octobre 2011 assurant un financement pérenne des pensions des membres du personnel nommé à titre définitif des APL a mis en place un système de répartition du financement reposant sur la responsabilisation des débiteurs de pensions publiques. Dans ce cadre, la loi prévoit le versement de cotisations complémentaires de pensions au titre de responsabilisation individuelle dans le cas où la charge de pension de l'APL est supérieure au produit de la cotisation de base. La cotisation, dite de responsabilisation, est calculée comme un pourcentage de la partie de la charge de pension qui dépasse la cotisation de base. Le taux de base et le coefficient de responsabilisation sont fixés de manière telle que la somme des cotisations de toutes les administrations soit égale à la somme de toutes les charges de pensions.

L'ONSS applique un taux de cotisation de responsabilisation réduit grâce à l'application de mécanisme correcteur. À partir du 1er janvier 2019, les APL qui ont instauré pour leur personnel contractuel un deuxième pilier remplissant les conditions reprises dans la loi du 30 mars 2018, peuvent déduire une partie des coûts de ce régime de pension complémentaire de la cotisation de responsabilisation.

Une charge complémentaire (malus) est également répartie entre les APL qui n'ont pas mis en place un second pilier.

Un financement permettant de couvrir partiellement cette charge est également accordé aux institutions hospitalières via le budget des moyens financiers (BMF) ; pour les activités non hospitalières, aucun financement spécifique n'existe.

Les cotisations de responsabilisation dues dans ce cadre sont assimilées à des cotisations sociales. A l'heure actuelle, le taux de responsabilisation s'élève au taux maximum de 100 %, et aucun élément connu à ce jour ne donne à penser que ce taux diminuera dans les prochaines années.

Les cotisations de base calculées au taux de 45 % en 2025 (taux inchangé en 2026, mais susceptible d'évoluer à la hausse à plus long terme), payées pour les agents statutaires actifs, et la cotisation de responsabilisation 2024 notifiée en 2025, ont été entièrement prises en charge par l'Intercommunale sur l'exercice. L'Intercommunale a dès lors respecté tous ses engagements à la clôture de l'exercice 2025.

Aucun second pilier de pensions n'a été mis en place par l'Intercommunale pour ses agents contractuels.

L'Intercommunale dispose d'un fonds de pensions historique (assurance cotisations gérée par Ethias).

Cette assurance prend directement en charge les éventuelles cotisations de responsabilisation de l'Intercommunale (pour l'exercice 2024, la cotisation de responsabilisation, à prendre en charge par le fonds de pensions en 2025, s'est élevée à 0,00 €).

Elle supporte également le différentiel entre le taux de cotisations de base fixé par l'onss et le taux d'alimentation fixé par l'Intercommunale à 41 % ; en 2025, l'assurance cotisations a donc pris en charge $(45 - 41) = 4$ % des cotisations de pensions de base, soit un montant de 959.864,57 €.

Selon la dernière simulation réalisée par Ethias de l'évolution des réserves de l'assurance pension, ces réserves, s'élevant à 18.748.306,71 € au 31/12/2025, devraient être épuisées à l'horizon 2032.

A ce moment, les cotisations de base et de responsabilisation seront entièrement à charge du résultat de l'Intercommunale et devront être acquittées par sa trésorerie.

Cette prévision devra toutefois être actualisée lorsque les modifications légales en matière de pensions annoncées par le Gouvernement fédéral seront connues avec précision.

L'Intercommunale est confiante dans le respect de ses engagements jusqu'en 2032 ; par contre, pour la suite, elle estime qu'une solution pérenne devra nécessairement être trouvée avec le soutien des Associés, de la Région wallonne et de l'Etat fédéral.

3.2) Evolution du contexte réglementaire

Certaines mesures prises ou annoncées par les pouvoirs publics sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation économique de l'Intercommunale à partir de l'exercice 2026 : gel de l'indexation des subventions APE, réforme attendue du système des APE, fin de la mise à disposition gratuite des travailleurs « article 60 », contribution au coût des congés de maladie des agents contractuels au-delà du premier mois d'absence, ...

4. Autres circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Néant.

5. Indications relatives aux activités en matière de recherche et développement

Néant.

6. Indications relatives à l'existence de succursales de la société

Néant.

7. Instruments financiers de couverture ou spéculatifs

L'Intercommunale n'a pas recours à ce type d'instruments.

8. Rachat d'actions propres

Non applicable.

9. Conflits d'intérêts

L'organe d'administration confirme qu'il n'a pas eu de conflits d'intérêts au sens des dispositions légales applicables en vertu du Code des sociétés.

10. Justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'un des membres du comité d'audit

L'organe d'administration confirme l'indépendance et la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'un des membres du comité d'audit.

Stéphane OLIVIER
Directeur général

Samy KAYEMBE
Président

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	767	244	523
Temps partiel	1002	531	91	440
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	1.297	334	963
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	1.117.202	259.399	857.803
Temps partiel	1012	963.731	276.674	687.057
Total	1013	2.080.933	536.073	1.544.860
Frais de personnel				
Temps plein	1021	64.778.944	23.130.448	41.648.496
Temps partiel	1022	46.693.745	7.510.269	39.183.476
Total	1023	111.472.689	30.640.717	80.831.972
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent		Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP		1003	1.284	327	957
Nombre d'heures effectivement prestées		1013	2.060.851	526.320	1.534.531
Frais de personnel		1023	107.223.187	27.861.666	79.361.521
Montant des avantages accordés en sus du salaire		1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	727	1.115	1.297
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	696	776	1.067
Contrat à durée déterminée	111	29	334	226
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	2	5	4
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	246	224	334
de niveau primaire	1200	26	45	37
de niveau secondaire	1201	102	95	141
de niveau supérieur non universitaire	1202	92	66	118
de niveau universitaire	1203	26	18	38
Femmes	121	481	891	963
de niveau primaire	1210	26	106	65
de niveau secondaire	1211	246	460	492
de niveau supérieur non universitaire	1212	177	265	342
de niveau universitaire	1213	32	60	64
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	14	3	15
Employés	134	622	913	1.100
Ouvriers	132	91	181	173
Autres	133		18	9

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150	11	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	18.074	
Frais pour la société	152	1.114.387	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	4	242	49
210	3	8	5
211	1	229	43
212			
213		5	1

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	104	259	205
310	104	164	179
311		95	26
312			
313			
340	1	24	6
341			
342		8	1
343	103	227	198
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
Nombre d'heures de formation suivies
Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
Nombre d'heures de formation suivies
Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
Nombre d'heures de formation suivies
Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	295	5811	875
5802	3.895	5812	13.299
5803	28.104	5813	122.708
58031	28.104	58131	122.708
58032		58132	
58033		58133	
5821	295	5831	875
5822	2.360	5832	7.000
5823	18.397	5833	43.199
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

Rémunération des administrateurs en 2025

Président - Samy Kayembe : 36.258,32€
 Vice président - Dufrane Florent : 16.172,37 €

BOTERDAEL Sophie : 1.027,60 €
 CREPIN Vincent 513,80 €
 DEPLUS Jean Paul 2.820,88 €
 DUBOIS Philippe : 770,70 €
 DUCCI Danièle : 513,80 €
 DUFRANE Florent : 1.284,51 €
 DUPONT Jean-Marc : 256,90 €
 GHILAIN Eric : 508,77 €
 GOSSELIN Dorothee 2.307,07 €
 HANUISE Audeline 765,67 €
 HOTTON Stéphanie 2.307,07 €
 JURA Anne-Sophie : 770,70 €
 LEBRUN Michaël : 1.027,60 €
 LEPINE Jean-Pierre : 770,70 €
 LIBERT Sabine : 2.055,20 €
 MALOU Arnaud 2.563,98 €
 MUNAFO Giovanni 1.022,57 €
 MURATORE Angela : 1.284,50 €
 MALEKA Jethro Pierre : 1.536,37 €
 MALLETTAMBY Corentin : 1.027,60 €
 OSWALD Pierre : 513,80 €
 OUALI Mélanie 4.105,43 €
 PALERMO Gianni : 1.284,50 €
 POURBAIX Laurence 1.022,57 €
 SCINTA Giuseppe 1.279,47 €
 TAULET Annie : 513,80 €
 VANDENBERGHE Natacha : 4.105,43 €